

Revue qualité : où en sommes-nous ?

Nous avons largement relayé ces dernières années, dans la communication avec nos membres, l'introduction imminente de la revue qualité pour les « externes ». Des outils ont été mis en place en préparation de cette évaluation. Une commission a été constituée après l'approbation de la norme par le Conseil. Cette commission est chargée de l'organisation et de la bonne exécution de la revue qualité. Nous avons rencontré notre confrère André Bert, président de la Commission Revue Qualité, pour dresser un état des lieux de la situation actuelle et à venir.

IEC: Vous êtes président depuis plus d'un an maintenant de la Commission Revue Qualité et vous travaillez, à ce titre, à la préparation de la revue. Pouvez-vous nous donner quelques exemples concrets de la manière dont cette revue qualité peut, de votre point de vue, profiter à notre profession ?

André Bert: Vous n'êtes pas sans savoir qu'« expert-comptable » est un titre international qui définit, dans le monde entier, l'activité qu'exercent nos membres. Pour préserver et faire progresser cette activité, il est nécessaire de travailler, dans un premier temps, au renforcement de la fiabilité de la profession et, ensuite, à l'amélioration de l'exercice de qualité de la profession.

Nous constatons, de plus, une demande croissante en faveur d'un contrôle de cet exercice de la profession par l'Institut.

L'application de la législation antiblanchiment, par exemple, est une des matières essentielles de cette revue.

Nos membres savent qu'ils ont été sollicités pour soumettre un rapport sur l'application de la législation antiblanchiment, mais c'est à l'Institut qu'il sera demandé, en fin de compte, de vérifier si les rapports soumis sont conformes à la réalité.

En outre, il apparaît que de plus en plus d'experts-comptables se voient confier une mission de médiateur dans les entreprises pouvant bénéficier d'une forme de subvention, quelle qu'elle soit. Avant, il était nécessaire d'obtenir un agrément distinct pour exercer cette fonction. Grâce à l'application de la revue qualité chez nos membres, nous

pouvons démontrer aux autorités publiques que cette qualité est garantie pour l'exercice de ces activités et qu'un agrément distinct s'avère dès lors superflu.

IEC: Le Conseil a nommé les membres de la Commission Revue Qualité en mai 2012. En quoi consiste le travail de cette commission et quelles activités a-t-elle pu exercer jusqu'à présent ?

André Bert: Cette commission s'est vu confier plusieurs missions. Dans un premier temps, la commission doit élaborer les procédures visant à mettre en place la revue qualité. Elle doit ensuite s'assurer de la bonne exécution de cette revue qualité.

La commission est aussi chargée de la diffusion des informations relatives à la revue qualité. Je citerai notamment les explications données à l'occasion des dernières sessions d'information locales.

Le Conseil a en outre édité le Livre blanc Qualité sous l'impulsion de la revue qualité. Le manuel Organisation du cabinet et procédures s'inscrit aussi dans le cadre de cette activité.

Nous devons aussi développer des questionnaires préliminaires. Des questionnaires portant sur le cabinet, sur l'organisation, mais aussi des questionnaires destinés aux rapporteurs afin de les aider à mener à bien leur revue sur place.

Enfin, cette commission a reçu pour mission de sélectionner les candidats rapporteurs, de les former et de les préparer de manière optimale à la mission qui les attend.



IEC: Il y a eu en effet en début d'année, sur le site internet de l'IEC, un appel à candidatures pour les rapporteurs dans le cadre de la revue qualité. Pouvez-vous nous décrire brièvement ce qu'implique cette fonction ?

André Bert: Le rapporteur doit se rendre sur place, au cabinet, et contrôler, à l'aide des questionnaires dont il dispose, la façon dont le cabinet est organisé, dont les procédures se déroulent, dont la législation antiblanchiment est appliquée, sur la base des différents points repris dans le Livre blanc Qualité. Notre objectif est aussi de conseiller le cabinet, via le rapporteur, sur certains aspects abordés durant la revue qualité et pour lesquels des manquements auraient éventuellement pu être constatés. Le rapporteur entretient également des contacts étroits avec la commission, à qui il soumet son rapport.

IEC: Quelle réaction a rencontré cette sollicitation auprès des membres et comment la procédure de sélection s'est-elle déroulée ?

André Bert: Nous estimons avoir reçu, dans la première phase du processus, un nombre suffisant de candidatures. Ces candidatures provenaient de membres issus de petits, de moyens ou de gros cabinets, ce qui nous a permis de désigner un panel diversifié de rapporteurs.

Chaque rapporteur a rencontré plusieurs membres de la Commission Revue Qualité afin d'évaluer, dans un premier temps, l'environnement professionnel dans lequel il évolue, ses compétences sociales et la manière dont il réagirait dans certaines situations auxquelles il pourrait être confron-

té durant la revue. Ces entretiens se déroulaient dans un esprit très confraternel et les résultats ont été, de notre point de vue, extrêmement positifs.

IEC: Où en est la procédure de sélection en ce moment ?

André Bert: Les rapporteurs sont actuellement désignés par le Conseil, mais doivent encore suivre une formation avant de pouvoir entrer en fonction. Cette formation est prévue fin octobre et durera deux jours. Elle leur permettra de se familiariser avec un certain nombre de sujets abordés dans les questionnaires. Ils seront ensuite instruits en détail sur les situations dans lesquelles ils pourraient être amenés à offrir conseil et assistance à nos membres. Les outils disponibles sur le site internet de l'Institut seront aussi traités en profondeur de manière à ce qu'ils puissent les recommander aux membres.

IEC: Il a été question d'une phase pilote. Quand va-t-elle débuter et comment fonctionnera-t-elle exactement ?

André Bert: La phase pilote comporte deux facettes : nous avons, d'une part, un certain nombre de cabinets qui se sont déjà portés volontaires pour participer à une revue. Et nous avons, d'autre part, les membres de la commission, les membres du Conseil et les rapporteurs, qui seront eux aussi soumis à une revue qualité.

L'objectif de cette phase pilote est de maîtriser la démarche pour être fin prêts à entamer les revues régulières dès que nous aurons acquis l'expérience nécessaire. Nous pensons en effet que cette première phase sera riche en apprentissages et en expériences, que nous pourrions ensuite mettre en pratique dans nos procédures pour un déroulement optimal des futures revues.

Nous avons, comme je l'ai déjà dit, élaboré les questionnaires ; nous sommes occupés à dresser des check-lists, instruire les rapporteurs, créer un rapport type. Tout ceci doit déboucher sur une appréciation finale que le rapporteur soumettra à la Commission Revue Qualité après concertation avec le cabinet contrôlé.

IEC: Que se passera-t-il après la phase pilote ?

André Bert: Nous espérons entamer les revues régulières en 2015. Ce qui veut dire qu'à partir de cette année, normalement, chaque membre externe sera contrôlé tous les sept ans. Nous avons environ 4 200 membres externes ; d'après nos estimations, nous devrions donc visiter quelque 300 cabinets par an.

IEC: Pouvez-vous nous expliquer comment se déroule une revue ?

André Bert: La revue fait l'objet d'une procédure complète décrite dans la norme relative à la Revue Qualité et doit encore être expliquée en détail à nos membres. Chaque cabinet reçoit d'abord un courrier proposant une date pour l'organisation de la revue et présentant plusieurs candidats rapporteurs parmi lesquels le cabinet contrôlé sélectionne celui de son choix. Les questionnaires seront également mis à sa disposition. Le rapporteur pourra préparer sa revue sur la base de ces questionnaires.

Nous estimons qu'une revue doit pouvoir s'effectuer, sur place au cabinet, en une demi-journée environ, si celui-ci ne compte qu'un seul membre externe. Si le cabinet compte plusieurs membres externes, il sera possible de faire appel à plusieurs rapporteurs, de façon à ne pas consacrer un temps excessif à la revue.

Le but est de limiter au maximum les désagréments pour le cabinet. La phase pilote constituera certainement un bon apprentissage à cet égard.

IEC: Les revues qualité étant effectuées par différents rapporteurs, comment garantir leur objectivité ?

André Bert: Premièrement, les questionnaires sont identiques pour tout le monde. Ces questionnaires seront intégralement publiés à titre informatif sur notre site, de sorte que tous les membres auront la possibilité de se préparer à la revue qualité. Les questionnaires préliminaires sont disponibles depuis peu sous l'onglet « Revue qualité », rubrique « Manuel relatif à la revue ». Il appartient au rapporteur de procéder aux constatations objectives sur la base de ces questionnaires.

Deuxièmement, le rapporteur discutera avec le cabinet contrôlé de l'évaluation consécutive à la revue et en soumettra le résultat à la Commission Revue Qualité. Le cabinet contrôlé pourra, dans un certain délai, communiquer ses remarques sur la revue à la Commission Revue Qualité pour que cette dernière puisse rendre une appréciation aussi objective que possible.

Il sera donc tenu compte de l'appréciation du rapporteur, mais également des éventuelles remarques fondées du cabinet contrôlé.

IEC: Le terme « accompagnement » a déjà fait couler beaucoup d'encre. Pouvez-vous nous expliquer comment les rapporteurs pourront mettre ce concept en pratique ? Y seront-ils formés ?

André Bert: La politique de la Commission Revue Qualité est d'exercer la revue dans un esprit d'accompagnement et d'assistance, et nos rapporteurs sont formés à cet effet. Nous avons prévu un cycle de deux journées pour la formation des rapporteurs et l'une des priorités de la formation sera le rôle à jouer par le rapporteur vis-à-vis du cabinet contrôlé, ainsi que la qualité de ce rôle en matière d'accompagnement et de coaching.

Le rapporteur devra en outre puiser dans sa propre expérience pour offrir d'éventuels conseils aux cabinets contrôlés quant aux améliorations envisageables pour pallier les manquements constatés.

Si ces manquements s'avéraient plus sérieux, l'accompagnement pourrait aussi s'exercer par le biais d'un plan d'amélioration, qui encouragera le cabinet à assurer un suivi des anomalies constatées dans un délai déterminé et à chercher à s'améliorer. Le cabinet contrôlé peut toujours solliciter une assistance et un accompagnement pour l'aider à implémenter le plan d'amélioration et à s'y conformer.

L'Institut met aussi à la disposition de ses membres des outils qu'ils peuvent utiliser pour remédier à leurs manquements. Je pense à cet égard au manuel Organisation du cabinet et procédures et au Livre blanc Qualité.

Il est également de notre intention d'instaurer, pendant la phase pilote, un contact suivi entre les rapporteurs et les cabinets contrôlés. Je suis convaincu que nous avons tous à apprendre les uns des autres. ●

